

**Corporation des Célébrations 2015
à Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Bureau 300

Les Tours Triomphe

2500, boulevard Daniel-Johnson

Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270

Télécopieur : 514 875-9797

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Corporation des Célébrations 2015 à Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Corporation des Célébrations 2015 à Laval au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme est en processus de cessation des activités et éventuellement de dissolution.

Autre point

Les états financiers de l'organisme Corporation des Célébrations 2015 à Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 4 août 2016.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 23 mars 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Apport - Ville de Laval	145 739	2 861 708
Apport - CRÉ de Laval		10 000
Apport - Gouvernement fédéral	1 724	
Commandites		605 000
Activités et événements		51 919
Projets citoyens - sommes récupérées		12 177
Intérêts	3 236	15 676
	<u>150 699</u>	<u>3 556 480</u>
Charges		
Projets		
Vie lavalloise	10 172	756 807
Citoyens	(1 000)	4 307
Signature		962 152
Multimédia	5 289	543 307
	<u>14 461</u>	<u>2 266 573</u>
Communications		
Production	4 654	126 520
Placement - médias		154 116
Collaboration externe	3 705	119 860
	<u>8 359</u>	<u>400 496</u>
Fonctionnement		
Salaires et charges sociales	71 386	526 405
Honoraires professionnels et contractuels	38 497	167 090
Loyer	3 447	23 550
Assurances	4 176	33 230
Marketing	837	24 887
Événements corporatifs		93 397
Intérêts et frais bancaires	393	1 088
Fournitures de bureau	1 305	10 490
Autres	1 513	7 624
Amortissement des immobilisations corporelles	1 165	1 650
Dons en immobilisations corporelles	5 160	
	<u>127 879</u>	<u>889 411</u>
	<u>150 699</u>	<u>3 556 480</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>-</u>	<u>-</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval
Évolution de l'actif net
 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

			2016	2015
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 325	(6 325)		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 325)	6 325		
Solde à la fin	-	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 165	1 650
Dons en immobilisations corporelles	5 160	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(249 310)</u>	<u>(644 538)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(242 985)	(642 888)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(1 018)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(242 985)	(643 906)
Encaisse au début	<u>485 183</u>	<u>1 129 089</u>
Encaisse à la fin	<u>242 198</u>	<u>485 183</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Situation financière

au 31 décembre 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	242 198	485 183
Comptes clients et autres créances (note 4)	399	72 206
Frais payés d'avance		1 328
	<u>242 597</u>	<u>558 717</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)		6 325
	<u>242 597</u>	<u>565 042</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	15 279	111 742
Subventions à payer (note 7)		80 243
Apports reportés ou à être remboursés à la Ville de Laval (note 2 et note 8)		227 318
	<u>227 318</u>	<u>373 057</u>
	<u>242 597</u>	<u>565 042</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations		6 325
Non affecté		(6 325)
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>242 597</u>	<u>565 042</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'assurer la réalisation d'activités dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la fondation de la Ville de Laval ainsi que la mise en valeur du patrimoine lavallois. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il est prévu que l'organisme demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 en vertu des dispositions du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Laval et l'organisme. La date de fin d'exercice de l'organisme pourra être reportée indéfiniment par l'organisme et la Ville de Laval, et ce, tant qu'il subsistera des opérations à l'intérieur de l'organisme.

2 - CESSATION DES ACTIVITÉS

Tel qu'indiqué précédemment, le protocole d'entente entre la Ville de Laval et l'organisme prévoit que celui-ci restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016. Malgré la possibilité de report indéfini de cette date, l'organisme souhaitait mettre fin à ses activités le 31 décembre 2016. Après cette date, il ne subsistera aucune activité dans l'organisme et celui-ci sera dissout lorsque les dispositions de dissolution auront été entamées et réalisées par l'organisme. Tel que prévu au protocole d'entente, l'organisme remettra à la Ville de Laval tout montant d'aide financière excédentaire à la cessation de ses activités. Il existe une incertitude quant à la date d'effet de dissolution de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de L'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme ne détient pas et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments devant être évalués à la juste valeur.

L'organisme détermine, le cas échéant, s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Produits de commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits d'activités et événements

Les produits des activités et événements sont comptabilisés à titre de produits au moment où l'activité a lieu et de leur encaissement.

Produits de projets citoyens - sommes récupérées

En vertu des protocoles d'entente d'aide financière pour les projets citoyens, les sommes versées sont remboursables à l'organisme si elles ne sont pas toutes utilisées à la fin des projets. Les produits sont constatés au moment où le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés conclues dans le cours normal des activités sont évaluées à la valeur d'échange.

Les opérations entre apparentés conclues hors du cours normal des activités sont évaluées à la valeur comptable nette.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2016	2015
	\$	\$
Commandites à recevoir		30 000
Intérêts courus à recevoir	237	512
Taxes à la consommation à recevoir	162	41 694
	<u>399</u>	<u>72 206</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau				4 691
Équipement informatique				1 634
	-	-	-	<u>6 325</u>

Corporation des Célébrations 2015 à Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2016

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Ville de Laval		58 500
Autres	15 279	41 262
Salaires et charges sociales à payer		11 980
	<u>15 279</u>	<u>111 742</u>

7 - SUBVENTIONS À PAYER

L'organisme octroie, par protocole d'entente, des aides financières à des projets citoyens afin de contribuer à la programmation des célébrations du 50^e anniversaire de la Ville de Laval. Le montant total des aides approuvées par le conseil d'administration est constaté aux résultats de l'exercice lorsque le projet citoyen a eu lieu. Les montants non versés à la fin de l'exercice sont présentés à titre de subventions à payer à l'état de la situation financière et seront versés au cours des exercices suivants selon les modalités prévues aux ententes.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	80 243	826 169
Montants octroyés au cours de l'exercice		4 307
Montants versés au cours de l'exercice	(80 243)	(738 056)
Montants récupérés - Projets terminés		(12 177)
Subventions à payer - Projets citoyens	<u>-</u>	<u>80 243</u>

En vertu des protocoles d'entente d'aide financière pour les projets citoyens, les sommes octroyées sont remboursables à l'organisme si elles ne sont pas toutes utilisées à la fin des projets.

8 - APPORTS REPORTÉS OU À ÊTRE REMBOURSÉS À LA VILLE DE LAVAL

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'une affectation d'origine externe, serviront à couvrir les dépenses futures reliées à la réalisation des activités dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la fondation de la Ville de Laval ou à être remboursées à la Ville.

Le solde des apports reportés de la Ville de Laval se détaille comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	373 057	132 967
Apports reçus de la Ville de Laval		3 101 798
Montants constatés à titre de produits au cours de la période	(145 739)	(2 861 708)
Solde à la fin	<u>227 318</u>	<u>373 057</u>

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

La Ville de Laval contrôle l'organisme, puisque le comité exécutif de la Ville de Laval nomme la majorité des membres du conseil d'administration de l'organisme.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Opérations conclues dans le cours normal des activités		
Produits d'apports		
Ville de Laval	145 739	2 861 708
CRÉ de Laval, organisme sous contrôle commun	-	10 000
Opérations conclues hors du cours normal des activités		
Dons en immobilisations corporelles (a)	5 160	-

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, l'organisme a bénéficié, à titre gratuit, de services administratifs de la Ville de Laval. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers de l'organisme à l'égard de ces charges.

(a) Les immobilisations ont été cédées à titre de dons à la Ville de Laval et à la Fondation du Cosmodôme.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion de risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Corporation des Célébrations 2015 à Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Encaisse	242 198	485 183
Comptes clients et autres créances	<u>237</u>	<u>30 512</u>
	<u><u>242 435</u></u>	<u><u>515 695</u></u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de l'organisme se détaillent comme suit :

	<u>Moins de 6 mois</u>
	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	15 279

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers (excluant les apports reportés ou à être remboursés à la Ville de Laval (note 8)) de l'organisme, totalisant respectivement 242 435 \$ et 15 279 \$ (515 695 \$ et 191 985 \$ au 31 décembre 2015), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.